



# Le Fonds de participation des habitants

## Le Fonds de participation aux habitants (FPH), c'est quoi ?

Une aide ponctuelle et rapide sur un projet d'habitants, à tout moment de l'année.

Le projet doit participer à l'animation du quartier, au mieux-vivre ensemble et à l'amélioration du cadre de vie. Il doit mobiliser les habitants, être ouvert et accessible à tous, développer les échanges entre habitants d'âges et de cultures différentes.

## Qui décide ?

Un comité d'attribution examine chaque projet. Il est composé :

- D'élus Politiques de la Ville ;
- De la Déléguée du Préfet ;
- Des membres de la direction Politique de la Ville et Insertion Emploi.

Lors de cette rencontre, les actions et les projets sont présentés et un échange avec le comité a lieu pour qu'il mesure les objectifs et les enjeux. Puis le comité décide collectivement de soutenir ou non le projet et fixe le montant alloué.

## Quel est le montant de l'aide ?

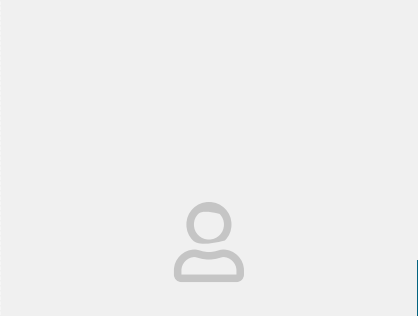
Le financement peut aller jusqu'à 1000 € par projet

# Comment réaliser sa demande ?

- **Étape 1** : remplir le formulaire de demande et la lettre d'engagement et transmettre les documents au service Politique de la Ville qui se chargera de réunir le comité d'attribution ;
- **Étape 2** : présenter son projet au comité d'attribution.

Si le soutien du projet est validé, l'aide sera ensuite versée sur facture.

## CONTACT



**HALIMA MEGHIT**  
**Chargée de mission**

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187  
77198 Dammarie-Lès-Lys

[0164792525](tel:0164792525)  
[Courriel](#)

[Voir la fiche](#)

## ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ [Les Conseils citoyen](#)



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MELUN VAL DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30